

Delai de succesion trop long

Par anne61, le 22/04/2016 à 13:41

bonjour ma tante est decedee depuis 7ans j avais achete sa maison en viager je suis son heritiere elle n avait pas d enfants mais avait d autres neveux et nieces le notaire depuis 7ans nous dit qu il va convoque toute la famille et etalir la succesion mais rien n a ete fait je n ai pas de titre de propriete que faire

Par amajuris, le 22/04/2016 à 14:25

bonjour,

si vous avez acheté la maison en viager, vous devez avoir un titre de propriété puisque la maison vous appartient en propre, seul le paiement se fait par une rente viagère payable jusqu'au décès de votre tante.

salutations